**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 28 janvier 2010**

L'an **deux mille dix le 28 janvier**, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.
Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :
Mme GUIDEZ, M.DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M.HUDAULT, Mme ACEITUNO, M.HIVERT, M.LOCHARD, M. da SILVA, M.CAMBIER, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme MERCIER, Mme du CAURROY, Mme GREZES, Mme ASSERE, M.HURTAUD, Mme CREPS.

Formant la majorité en exercice

**Madame le Maire lit les procurations :**

| | | |
|---|---|---|
| M. BERTHOT | à | M. HIVERT |
| M. HOFFMANN | à | Mme GUIDEZ |
| Mme YVE | à | M. GELE |
| Mme GILLY | à | Mme CANTAREL |
| Mme LOUISY LOUIS | à | Mme du CAURROY |
| M. BOYER | à | M. DELAUNAY |
| Mme BLET | à | Mme d'AUX de LESCOUT |

M. da SILVA est élu secrétaire de séance.

**<u>Procès verbal du compte-rendu du 14 décembre 2009</u>**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Madame le Maire et à l'unanimité, un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour de la séance :

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DU TREMBLEMENT DE TERRE D'HAÏTI**

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2009 – 54 – De signer un contrat d'engagement avec la Ligue de l'Enseignement pour le spectacle de fin d''année pour l'Ecole Elémentaire du Centre pour un montant de 790,00 € (TTC)
2009 – 55 – De signer un bon de commande pour 2 photocopieurs avec la sté DIFAX
2009 – 56 – De signer un contrat de location avec la BNP Paribas en règlement des photocopieurs fournis par la société DIFAX (20 loyers de 270,00 € ht sur une période trimestrielle)
2009 – 57 – De signer la convention entre la Commune de Saint-Chéron et la Base Aérienne 217 « Félix Brunet » relative au collaborateur privilégié du Correspondant Défense
2009 - 58 – De signer l'avenant n°1 pour les lots 1 et 2 concernant l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de voirie de la rue Régnier –
2009 – 59 – De signer une convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue Régnier à Saint-Chéron avec FRANCE TELECOM
2009 – 60 – De signer la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de FRANCE TELECOM établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité

2009 – 61 – De signer le marché d'élaboration du Bulletin Municipal avec la société PERI GRAPHIC
2009 – 62 – De louer un logement communal sis 8, rue du Vieux Châtre
2009 – 63 – De signet l'avenant n° 1 pour les lots 1 & 2 concernant les marchés de travaux de l'Eco-Musée
2009 – 64 – De signer le contrat d'assurance statutaire des agents communaux avec QUATREM Assurances Collectives

2010 – 01 – De fixer le tarif d'entrée pour la manifestation communale du 13 février 2010 « Embarquement Immédiat » prix 12,00 €
2010 – 02 – De signer un contrat d'engagement avec l'Association Nouvelle Génération dans le cadre du spectacle « Embarquement Immédiat » pour un montant de 2 300,00 €
2010 – 03 – De signer un contrat de vente pour l'organisation du spectacle « Embarquement Immédiat » avec la société KA EVENEMENTIEL pour un montant de 650,00 €
2010 – 04 – De signer un contrat artistique avec le comédien imitateur Eric GAMBART dans le cadre de la soirée « Embarquement Immédiat » pour un montant de 500,00 €
2010 – 05 – De signer un contrat de cession avec l'association IMPROVI'Z dans le cadre des rencontres musicales pour un montant de 720,00 €

**ORDRE DU JOUR**

**1/ - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Rapporteur : Mme ACEITUNO**

Le débat d'orientation budgétaire est un temps privilégié pour déterminer les priorités qui guideront l'action de la Ville pour 2010 et les années suivantes.
Il doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget Primitif en Conseil Municipal.

Il s'agit d'un document prévisionnel, qu'il convient d'appréhender avec un certain recul, compte tenu de nombreux paramètres que la commune ne maîtrise pas sur son avenir financier :
- Changement du périmètre d'activités et de services publics (intercommunalité)
- Transferts de charges de l'état,
- Conditions économiques et financières pesant sur le coût de financement des investissements, les recettes fiscales….

Le Budget Primitif 2010 reposera sur les choix qui vous sont aujourd'hui proposés.

Celui-ci sera voté plus tardivement, afin d'être au plus juste sur les transferts de charges et produits qui s'effectueront suite à notre entrée dans la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix.

**Le contexte général** est toujours aussi difficile même si quelques signes de reprises se font jours mais demeurent fragile pour les mois à venir.

**Le contexte national**

Les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales sont marquées par la très faible progression des dotations actuellement prévues dans le projet de loi de Finances 2010.

**La situation économique**
Dans un contexte économique, social et financier qui s'annonce très difficile, l'état table dans son projet de loi de finances sur un taux de croissance économique de 0.75% et une évolution des prix à la consommation de 1.2 % en 2010.

**La fiscalité**
La réforme de la taxe professionnelle ne devrait pas avoir d'incidence pour 2010, l'Etat doit octroyer une dotation compensatoire équivalente à celle de 2009.

**Les dotations de l'Etat**
Le projet de Loi de Finances prévoit une évolution de 1.2 % des dotations aux collectivités territoriales, soit le montant de l'inflation. Il s'agirait donc dans le meilleur des cas d'une stabilité en volume.
Toutefois ces 1.2% intègrent l'évolution dynamique du fonds de compensation de la TVA. Au final, la Dotation Globale de Fonctionnement n'augmentera à l'échelon national que de +0.6% par rapport à l'an passé.

**Le contexte local**

En terme de recettes
Une diminution générale des dotations de l'Etat.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera majorée de 0.6% soit la moitié du taux prévisionnel d'inflation (1.2%)
- Evolution des bases fiscales de 1.2%.
- Prudence sur les taxes de droits de mutation
- Baisse de la Dotation nationale de péréquation
- Dotation équivalente pour la taxe professionnelle 2010 à celle de 2009, par contre la construction budgétaire se verra modifié du fait des transferts de charges et produits vers la CCDH.
- Reconduction de la dotation globale d'équipement des communes

En terme de dépenses

- La progression des frais de personnel devrait, pour ce budget, constituer une simple prévision d'ajustement aux mesures d'évolutions générales et individuelles issues des dispositions réglementaires et statutaires.
- Les dépenses courantes à périmètre d'activités comparables seront reconduites sans augmentation.

**Analyses rétrospectives**

- La situation financière de la ville s'analyse en quelques chiffres.

En 2009, les dépenses de fonctionnement concernant la partie des frais de personnel représentaient, par rapport aux dépenses réelles, environ 52%.

Du côté des dépenses d'investissement nous arriverons à un total d'environ 1 996 K€ qui couvrent notamment des réalisations de voirie, de bâtiment.

Du côté des ressources nous aurons environ 5 300 K€ au final pour 2009 dans les caisses communales dont environ 44 % de contributions directes et taxes.

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010 POUR LA COMMUNE

**Comme je vous l'ai précisé plus haut, du fait de notre entrée dans la Communauté de Commune du Dourdannais en Hurepoix, des transferts de charges et produits vont s'effectuer sur le budget 2010, pour les compétences suivantes, le sport (gymnase - stade du Boulay), l'action sociale (centre de loisirs – CCAS - mission locale), les réseaux gaz et électricité et la taxe professionnelle.**

## LE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement

L'évolution de la masse budgétaire sera toujours strictement contrôlée à partir des recettes.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi en 2010.
Pour cela il est proposé de maintenir la plus grande partie des dépenses à leur niveau de 2009, sauf mesures obligatoires, comme la masse salariale qui subira les augmentations générales (0.5%) et individuelles.
Des économies seront réalisées sur certains postes :

- renégociation des assurances du personnel avec les mêmes prestations,
- négociation avec un nouveau prestataire pour la publication du bref.

### Les recettes de fonctionnement

Elles sont calculées comme chaque année selon des hypothèses réalistes :
- La DGF avec une augmentation de 0.6%.
- Pour les contributions directes les bases de fiscalité directe locale, une revalorisation est annoncée de 1.2. Les taux des taxes municipales seront déterminés avec une revalorisation maximale de 1%.

Nous continuerons notre politique de recouvrement des recettes avec la plus grande rigueur. Il s'agit de maintenir l'esprit de responsabilisation des citoyens à l'égard des charges collectives et chacun lorsque ce sera nécessaire se verra rappeler ses obligations dans ce domaine, et les conséquences qui en découlent.

## L'INVESTISSEMENT

### Les dépenses d'investissement

Il s'agit des projets présentés dans le cadre de la programmation de mandat et suivant les dépôts d'instruction des contrats régionaux et départementaux.

Pour la voirie :

- Réhabilitation voirie rue du Petit Baville.

Pour les bâtiments :

- Réhabilitation de la cantine Pont de Bois (boiseries et huisseries dans le contexte du développement durable, double vitrage, économie d'énergie, toiture, ravalement),
- Réhabilitation du groupe scolaire Sente des Vignes (boiseries et huisseries dans le contexte du développement durable double vitrage, économie d'énergie),
- Création d'un court de tennis couvert – 1ère tranche.

A ces projets, s'ajoutera une enveloppe complémentaire, au fur et à mesure des recettes qui tomberont dans l'année suite à nos dotations supplémentaires et dégagement du résultat du compte administratif 2009, destinée aux investissements récurrents et nécessaires au fonctionnement et au développement du service public.

Ils apparaîtront sur d'une part le budget primitif, le budget supplémentaire et ensuite les DM (décisions modificatives).

**Les recettes d'investissement**

La programmation des investissements implique que les recettes destinées à la financer se réalisent.
Une attention toute particulière continuera d'être apportée à la demande et au suivi des subventions auxquelles la commune peut prétendre soit pour 2010 :

-Des subventions Départementales et Régionales, pour voirie rue du Petit Baville, réhabilitation du groupe scolaire Sente des Vignes, pour réhabilitation de la cantine du Pont de Bois, et la 1ere tranche de la création d'un court de tennis couvert.

S'ajouteront à ces subventions

- La taxe locale d'équipement
- La DGE
- Les amortissements
- Les excédents autofinancement
- Un recours à l'emprunt en fonction des besoins limités afin de rester à un même niveau de remboursement d'annuité.

Il sera constitué une réserve pour dépenses imprévues, pour une gestion plus aisée.

La liste définitive des opérations sera arrêtée pour la présentation du budget 2010.

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010 POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

I) **Le budget de l'assainissement** qui je le rappelle concerne la partie de la Remarde sur Baville et la Tuilerie.

En fonctionnement la surtaxe d'assainissement servira à la contribution syndicale.
Rien en investissements.

II) **les orientations pour le budget de l'eau.**

En fonctionnement les recettes comporteront la surtaxe Veolia et les branchements d'eau.
Les dépenses seront sensiblement identiques à celles de 2009.

En investissement, renouvellement des canalisations rue des Mares, et renforcement des postes d'incendie, étude de prix pour différents enfouissements (rue Traversière entre autres).

- Mme ASSERE indique que le taux de croissance minimum pour la création d'emploi est de 1,40% et qu'en conséquence les taux annoncés de 0,75% sur la croissance et 0,60% de dotation globale annonce un contexte difficile. Il sera difficile pour Saint-Chéron de tenir son budget.

- M. DELAUNAY rétorque que la situation économique est mondiale, que les propos tenus sont d'ordre national et non local. La dynamique de l'emploi se fait, au niveau des collectivités, par l'investissement. En 2009 grâce à l'avance du FCTVA, les investissements de la Commune ont été importants. Pour 2010, les possibilités financières restent encore élevées.

- M. da SILVA indique que la situation économique nécessite que les collectivités fassent des économies.

- Mme ASSERE demande en quoi consistent les transferts de charges vers la CCDH.

- Mme GUIDEZ explique que les transferts de charges consistent à estimer le coût global des services qui seront désormais gérés par l'intercommunalité. Le montant sera prélevé sur la taxe professionnelle (encaissée directement par la CCDH) ; le reliquat est reversé sous forme de compensation à la commune. Elle précise également que la taxe additionnelle n'est pas instaurée à la CCDH.

A l'issue de ce débat,

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte des orientations budgétaires pour l'année 2010, tant pour le budget communal que le budget eau et le budget assainissement.

## 2/ - SALAIRE DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

**Rapporteur : M. GELE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 08-119 du Conseil Municipal du 10 décembre 2008,
Sur proposition de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

FIXE pour l'année 2010 le taux horaire des professeurs du conservatoire de musique à 15,42 €.
DIT que le taux horaire des professeurs du conservatoire de musique sera revalorisé chaque année en fonction de l'augmentation réglementaire du personnel de la fonction publique.

**Vote : approuvé par 23 voix :** Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

**Et 4 abstentions :** Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

## 3/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER MARS 2010

**Rapporteur : Mme GUIDEZ**

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 avec effet au 1er janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

Vu le tableau des emplois modifié adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2009,

Vu la lettre de démission de l'un des deux adjoints d'animation inscrit sur le tableau des emplois,

Vu la demande d'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix à compter du 1er janvier 2010,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009 PREF-DRCL-495 du 9 octobre 2009 prononçant l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15 octobre 2009 se prononçant sur la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet à compter du 1er mars 2010 afin de respecter les normes d'encadrement lors de l'accueil périscolaire,

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE **de supprimer :**

**Un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet**

DECIDE **de créer :**

**Un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires à compter du 1er mars 2010.**

ADOPTE **les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.**

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

| **Situation au 1er janvier 2010** | | **Situation au 1er mars 2010** | |
|---|---|---|---|
| Adjoints administratifs territoriaux de 2e cl | 6 | Adjoints administratifs territoriaux 2e cl | 6 |
| Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl | 3 | Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl | 3 |
| Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe | 1 | Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe | 1 |
| Rédacteur | 2 | Rédacteur | 2 |
| Rédacteur en chef | 1 | Rédacteur en chef | 1 |
| Directrice générale des services | 1 | Directrice générale des services | 1 |

**FILIERE TECHNIQUE**

| **Situation au 1er janvier 2010** | | **Situation au 1er mars 2010** | |
|---|---|---|---|
| Adjoints techniques de 2e classe<br>Adjoint technique de 2e classe TNC (33h) | 16<br>1 | Adjoints techniques de 2e classe<br>Adjoint technique de 2e cl TNC (33h) | 16<br>1 |
| Adjoints techniques principaux de 1e cl | 3 | Adjoints techniques principaux de 1e cl | 3 |
| Agents de maîtrise principal | 1 | Agent de maîtrise principal | 1 |

**FILIERE ANIMATION**

| Situation au 1er janvier 2010 | | Situation au 1er mars 2010 | |
|---|---|---|---|
| Adjoint territorial d'animation de 2ème classe à TNC (17 h) | 0 | Adjoint territorial d'animation de 2ème classe à TNC (17 h) | 1 |
| Adjoints territoriaux d'animation de 2e classe | 2 | Adjoint territorial d'animation de 2e classe | 1 |
| Adjoint territorial d'animation de 1ère classe | 0 | Adjoint territorial d'animation de 1ère classe | 0 |
| Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe | 0 | Adjoint territorial principal de 1ère classe | 0 |

**FILIERE CULTURELLE**

| Situation au 1er janvier 2010 | | Situation au 1er mars 2010 | |
|---|---|---|---|
| Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h | 1 | Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 2e classe 18 h 30 | 1 | Adjoint du patrimoine de 2e classe 18 h 30 | 1 |

**AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES**

| Situation au 1er janvier 2010 | | Situation au 1er mars 2010 | |
|---|---|---|---|
| Agent spécialisé de 2e classe | 0 | Agent spécialisé de 2e classe | 0 |
| Agents spécialisés de 1ère classe | 4 | Agents spécialisés de 1ère classe | 4 |

**POLICE**

| Situation au 1er janvier 2010 | | Situation au 1er mars 2010 | |
|---|---|---|---|
| Brigadier | 1 | Brigadier | 1 |
| Chef de police municipale | 1 | Chef de police municipale | 1 |

**FILIERE SOCIALE**

| Situation au 1er janvier 2010 | | Situation au 1er mars 2010 | |
|---|---|---|---|
| Educatrice principale de Jeunes Enfants (21 h 35) | 1 | Educatrice principale de Jeunes Enfants (21 h 35) | 1 |
| Puéricultrice de classe supérieure | 1 | Puéricultrice de classe supérieure | 1 |

**Vote : approuvé par 23 voix :** Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

**Et 4 abstentions :** Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**4/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL –ACQUISITION D'UNE LAME DE DENEIGEMENT**

**Rapporteur : Mme GUIDEZ**

A la demande du Conseil Général, la délibération ne portera sur l'acquisition que d'une seule lame sur l'année 2010. Celle proposée sur 2011 fera ultérieurement l'objet d'une seconde délibération.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'acquisition d'une lame de déneigement pour équiper un véhicule communal pour un montant de : 5 520,00 € H.T.

Considérant que cette acquisition entre dans le cadre des opérations éligibles au titre de la délibération n° 2003-05-0018 du 31 mars 2003 en faveur des collectivités pour l'acquisition de lames de déneigement par le Conseil Général de l'Essonne.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'acquisition d'une lame de déneigement.

SOLLICITE, de la part du Conseil Général, une subvention à hauteur de 50% du montant de la dépense.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : Unanimité**

**5/ - CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 375 (OA10CA) LIEUDIT « LE VILLAGE »**

**Rapporteur : Mme TACHAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation des travaux d'extension du parc de stationnement de stationnement au nord du centre ville (Sente des Sablons)

Vu la demande d'acquisition de M. et Mme OZDEMIR en date du 08 juillet 2009.

Vu l'accord de principe de la commune en date du 16 juillet 2009

Vu le document d'arpentage n° 1233 H en date du 30 novembre 2009.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 26 janvier 2010

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de cession de la parcelle AO n° 375 d'une superficie de 10ca au profit de Monsieur et Madame OZDEMIR au prix de 750,00 €

RAPPELLE que l'ensemble des frais (géomètre, notaire) relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
**Vote : Unanimité**

**6/ - CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 373 (OA37CA) LIEUDIT « LE VILLAGE »**

**Rapporteur : Mme TACHAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation des travaux d'extension du parc de stationnement de stationnement au nord du centre ville (Sente des Sablons)

Vu la demande d'acquisition de M. et Mme ARNAUD en date du 08 juillet 2009.

Vu l'accord de principe de la commune en date du 16 juillet 2009

Vu le document d'arpentage n° 1233 H en date du 30 novembre 2009.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 26 janvier 2010

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de cession de la parcelle AO n° 373 d'une superficie de 37ca au profit de Monsieur et Madame ARNAUD au prix de 2 775,00 €

RAPPELLE que l'ensemble des frais (géomètre, notaire) relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : Unanimité**

**7/ - MOTION POUR LA LIGNE C DU RER**

**Rapporteur : Mme GUIDEZ**

Considérant le vote du schéma directeur de la ligne C du RER adopté par le conseil d'administration du STIF le 8 juillet 2009,

Considérant que ce schéma directeur comprend à la fois des investissements nécessaires au fonctionnement de la ligne mais également un projet de desserte de gares supplémentaires à partir de 2012 qui allonge les temps de trajet entre l'Essonne et Paris,

Considérant qu'à la suite de la mobilisation des élus de la ligne C du RER lors du conseil d'administration du STIF du 9 décembre 2009, le Président du STIF, Jean-Paul HUCHON, a reconnu que le projet de desserte des gares du Val de Marne n'avait pas fait l'objet de la concertation suffisante et a décidé de geler le schéma directeur dans sa partie desserte et cadencement tout en maintenant la programmation des investissements prévus,

Considérant qu'à l'occasion de cette rencontre avec le Président du STIF, les élus de la ligne C et ceux de la ligne D ont clairement exprimé au Président la nécessité que soit mise à l'étude le sextuplement des lignes entre Juvisy et Paris, seule solution qui puisse apporter une véritable amélioration en terme de régularité du fonctionnement des lignes, de développement du fret et des trains de grandes lignes, et une meilleure desserte du Val de Marne dont nous ne nions pas la nécessité,

Considérant que le comité de ligne RER C qui s'est tenu le 16 décembre 2009 a confirmé ces orientations : gel, maintien des investissements et demande de mise à six voies entre Juvisy et Paris,

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

SE REJOUIT des engagements pris par le Président du STIF, Jean-Paul HUCHON, de revoir les projets de cadencements des RER C et D de façon à ce que ceux-ci ne se traduisent par un allongement des temps de trajet pour les Essonniens.

DEMANDE l'inscription du sextuplement des voies entre Juvisy et Paris, seule solution techniquement satisfaisante pour assurer la régularité du trafic sur ce tronçon de ligne, dans le schéma directeur de la ligne C et D ;

SOUTIENT le STIF dans cette demande auprès du Réseau Ferré de France, propriétaire des infrastructures auprès duquel il transmet également cette motion.

**Vote : approuvé par 23 voix :** Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

**Et 4 abstentions :** Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

## 8/ - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DU TREMBLEMENT DE TERRE D'HAÏTI

**Rapporteur : Mme GUIDEZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le tremblement de terre du 12 janvier dernier a dévasté HAÏTI,
Considérant que les élus de la Commune ne peuvent rester insensibles au désarroi de la population Haïtienne,
Considérant que les travaux de reconstruction vont être considérables,
Considérant que la Croix Rouge, délégation de Saint-Chéron, se propose de rassembler l'ensemble des dons qui seront faits pour venir en aide aux Haïtiens,

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € à la Croix Rouge, délégation de Saint-Chéron en faveur des sinistrés du tremblement de terre survenu en HAÏTI.

**Vote : Unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Madame ASSERE constate que les dégradations sur la voirie causées par la neige sont importantes et demande ce qu'il est prévu à ce sujet.
  Monsieur HUDAULT indique qu'effectivement la voirie communale, comme toutes celles des communes qui ont eu à subir les conditions météorologiques de ces dernières semaines, a beaucoup souffert. Des travaux de « sauvegarde » ont été réalisés. Il convient néanmoins d'attendre le printemps que les sols se réchauffent et s'assèchent un peu avant de lancer des travaux de restauration.

- Madame ASSERE signale que la rue de la Tuilerie est dangereuse la nuit pour les piétons et demande s'il serait possible d'aménager des trottoirs et d'y installer l'éclairage.
  Cette voie est en effet problématique précise Monsieur HUDAULT malheureusement compte tenu de son étroitesse, du risque d'effondrement des murs, des trottoirs ne sont pas réalisables. Il est envisagé d'apposer une ligne centrale continue au sol. Celle-ci donnerait le sentiment de rétrécissement et limiterait ainsi la vitesse.
  Madame GUIDEZ précise qu'elle a fait appel à la DDEA pour avoir des suggestions, aucune réponse ne lui a été donnée du fait de la complexité du site.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h41.
Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire,
Jocelyne GUIDEZ.